

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15 le 2 avril à 20 heures 30,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 28 mars 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe**  
**Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary**

**Secrétaire : POUPOT Mary**

**Absents excusés : COULON Florian** procuration à **DUCROS Lucie**  
**PLACHOT Geneviève** procuration à **IMART Thierry**  
**SEMENE Marie-Ange** procuration à **STURMEL Philippe**  
**MARCHOU Marie** procuration à **POUPOT Mary**

**Objet : Lotissement communal : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, constate que le compte administratif du lotissement communal a été voté et qu'il a été constaté que ledit compte est exact et conforme au Compte de Gestion 2023 du Trésorier,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 0 €
- Un déficit de fonctionnement de : -0.20 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	-0.20 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	561 854.66 €
<u>Résultat à affecter</u>	561 854.46 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	0 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
<u>Besoin en financement</u>	0 €
<u>Affectation</u>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	561 854.46 €
<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 au Budget annexe du lotissement Communal 2024 tel qu'il est présenté.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 2 avril 2024  
Et de la réception en Préfecture le  
Le Maire,